



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE



ANDRÉ LANATA

**ENTRE
NORFOLK
ET OLETTA**

P5 À 7

1,60€

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
BRÈVES P8 •
ISULA SURELLA P19 • SOCIÉTÉ P20
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

C'EST EN 2021 QUE JOJO TULUPIANTU
EUT L'IDÉE DE LANCER SA FABRIQUE
D'ÉTIQUETTES, QUI LUI ASSURA LA FORTUNE



À LA UNE

INCONTRU

ANDRÉ LANATA

ENTRE NORFOLK ET OLETTA P5 À 7



OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

ISULA SURELLA **GREEN PASS ET ZONA BIANCA**SOCIÉTÉ **MÉDIATION, MISER SUR L'INTELLIGENCE COLLECTIVE**POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P19

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétaire Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapresse-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

À MODU NOSTRU

Un annu dighjà...

Passani in furia i mesi quantunqua... Di marzu di u 2020, u Covid 19 schiattava. In Francia, è dunqua in Corsica dinò, s'avia da cunnoscia una stonda incredibile à u megliu, tarribili à u peghju pà certi. Mentri chì i pazienti erani di più in più numarosi è ch'ella criscia a murtalità di pettu à stu mali cusì stranu è scunnisciutu, sò milioni di parsoni chì si sò ritrovi chjosi in casa soia pà guasgi ottu simani. A parolla hè stata cappiata da u puteri cintrali è da l'autorità cumpitenti: «cunfinamentu». È l'affari ùn hè micca statu senza cunsequenzi, ch'ella sighi à u nivellu economicu, suciali è culturali. Ùn c'hè micca bisognu di fanni u listinu cumpletu è di frasturnacci ancu di più, bastarà cusì. Ma, un annu dopu, à chì ni semi? Dopu à dui cunfinamenti è un coprifocu chì ùn hè ancu cumpiu, l'affari sò sempri in francesi. Malgradu quilla mascara chì ci impidisci di veda a minima sprissioni umana (puru micca allegra), malgradu i restrizioni à parechji inde a nostra vita di tutti i ghjorni (ùn si cunnosci più cà u tritticu «métru, boulot, dodo»), malgradu quilli famosi vaccini ditti miraculosi chì ghjunghjini goccia à goccia (oimè!), ùn sariami micca in traccia di vultà à u listessu puntu com'è annu à a listessa epica? I cuntaminazioni crescini sempri di più par via di u sviluppu di i variazioni sfarenti di u virus, l'inglesi soprattuttu. È invece di pinsà à un ritornu à una vita più o menu nurmalu, l'ultimi sciffri visti par asempiu in Corsica Suprana pudariani fà nascia un pinseru novu. Quillu di morti novi, di famighji sempri di più spiccati, o ancu di travaghjadori è d'artisti à l'addisperu à un puntu ancu mai toccu. Ci vularà ad aspittà i più belli ghjorni è i so timperaturi più alti pà rifa-tà appena, prima di cascà torna in a listessa cumediaccia? Ma chì sunniaciu! Un annu dighjà! ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

TUTTU RAMU

«25 % des personnes de plus de 75 ans sont désormais vaccinées.» Affirmation publiée en bandeau, à diverses reprises, le 27 février 2021, sur BFMTV, dans l'après-midi. Avec pour justification «Origine gouvernementale». La veille, la même affirmation avait été attribuée à Olivier Véran. Comment ne pas saluer pareil communiqué de victoire? Succinct, sobre, digne. Propre à mettre en valeur l'efficacité des hommes et des femmes du présent gouvernement, qui œuvrent sans relâche pour préserver la santé des Français. Le premier moment d'euphorie passé, ennui, spleen ou esprit curieux y contribuant, il arrive que l'on se pose des questions. Jusqu'à aboutir aux navrants constats de la réalité du quotidien. Ainsi, au 1^{er} janvier 2021 il y avait en France 6 420 254 personnes âgées de plus de 75 ans, selon l'Insee. Et, au 26 février 2021, le nombre cumulé de personnes ayant reçu les deux doses nécessaires pour vacciner un patient était de 1 560 575 [source: CovidTracker/Ministère de la Santé]. 25% de 6 420 254 [arrondissons à 6 400 000, d'autant que depuis le 1^{er} janvier 2021, nombreux sont ceux qui doivent manquer à l'appel] ? On obtient 1 600 000. Ce qui voudrait dire que ces 25% des personnes de plus de 75 ans représentent à eux seuls (!?!?) le total et plus, des 1 560 575 personnes ayant reçu les deux doses ouvrant droit au label vacciné. Bel exemple de bilan insincère. Et source d'inquiétudes: où sont passés les soignants annoncés comme protégés en priorité? Et tous les vaccinés prioritaires de droit divin?

Dans sa façon de nous servir ses vérités, Castex, Jean Bouche plaquée or, loin d'être Jean Chrysostome d'Antioche, brille -verbiage et galimatias aidant- par ses bouillies roboratives et laxatives qui nous sont servies à la louche tous les jeudis. Olivier Véran donne la désagréable impression de fouler aux pieds les bons principes inculqués par les jumeaux Cosme et Damien, patrons des médecins et des chirurgiens. Qui plus est, avec ce qu'Erasmus appelait «une douce mais folle persuasion», il est de ceux qui laissent croire que «la rencontre d'une statue ou d'une peinture de ce Polyphème de Saint Christophe les assure de ne point mourir dans la journée». Quant aux journalistes qui répercutent les informations sans vérifier leurs sources, on ne sait si l'on doit parler d'incompétence ou d'une obéissance de tous les instants à de mystérieuses injonctions tombées de l'Olympe. L'alphabet militaire, mode de communication et de confirmation [sic], peut nous fournir une explication: après Alpha, vient Bravo. Avec un B, comme billevées, balivernes, boniments, bourdes, bouteillons, bobards, bluffs, bidons. Ou un P, comme Papa et poudre aux yeux. Caricature aux traits surchargés? Libre à vous de le croire. Du reste dans un souci de faire court, nous préférons opter sans réserve pour l'expression «Tuttu ramu!» En référence à Théodore Rex. Monarque constitutionnel, lui aussi, élu dans un couvent de Valle d'Alesani le 13 avril 1736. Son règne, éphémère, n'est pas à classer parmi les hauts faits de l'histoire de notre île. ■ **Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI**

H U M E U R

Sales attentes

La planète bruissait des péripéties privées d'une famille royale qui assure depuis 60 ans les revenus des marchands de scandales quand, grâce à une enquête signée *Mediapart*, on apprenait que la France avait soigneusement négligé de prévenir toute la Polynésie d'un «détail» en 1974. L'opération Centaure, dernière explosion nucléaire atmosphérique expérimentale française, avait alors produit un nuage de retombées, qui -suite à des prévisions erronées autant que parcellaires- avait pris la direction plein Ouest au lieu de remonter vers les zones inhabitées du Pacifique. Les huiles de la Dircen* et de l'armée, sans oublier le gouvernement de l'époque, ont laissé dans l'ignorance les habitants de toutes les terres situées sur le trajet de Moruroa à Tahiti. Confinement, interdiction de consommation de certaines denrées, ou, soyons fous, distribution de pastilles d'iode? Pas question. Pour quelles raisons, la chose n'est pas expliquée. Mais le résultat, lui, est désormais connu et implacable: des taux élevés de contamination radioactive des sols, et surtout des irradiations et les affections qui en découlent, touchant toute la population. Sans oublier, au fil des ans, une falsification par le CEA des relevés effectués après l'accident. Plus de 100 000 personnes pourraient aujourd'hui demander une indemnisation.

46 ans, donc, avant que la vérité soit connue. Infiniment plus long que pour les cafouillages tragiques du début de la pandémie, ou pour la mascarade indigne de la campagne de vaccination. 46 ans... Une éternité, mais qui sera de toute manière plus courte que pour l'affaire de la Caravelle Ajaccio-Nice: 52 longues années et six mois plus tard, le silence règne toujours, les rumeurs vont bon train et personne ne sait exactement pourquoi le vol AF1611 a plongé dans la Méditerranée, engloutissant avec lui 95 victimes. La fin des interrogations pourrait survenir avec l'assouplissement du «secret défense» pour les 50 dernières années, annoncé le 9 mars par l'Elysée. Les familles connaîtraient au bout de cette longue attente les raisons de la disparition de leurs proches. Reste seulement à espérer que cette annonce soit suivie d'effets, au contraire de tant d'autres, des plus fracassantes et solennelles, dont les abandons successifs jalonnent le parcours de M. Macron depuis son accession à la présidence. Les gens qui ne sont rien n'en sont pas moins humains. ■ **Eric PATRIS**

* Direction centrale des essais nucléaires

ANDRÉ LANATA

ENTRE NORFOLK ET OLETTA



Ancien chef d'état-major de l'Armée de l'air et Commandant suprême allié pour la transformation (SACT) au sein de l'Otan* depuis septembre 2018, le général d'armée aérienne André Lanata est corse et fier de l'être. Commandeur de l'ordre national du Mérite, grand officier de la Légion d'honneur, il a une très riche carrière militaire. Issu de la promotion 1981 de l'Ecole de l'air, pilote de chasse, il a effectué de nombreuses missions sur Mirage F1-CR (Afrique, Guerre du Golfe, ex-Yougoslavie). De ses responsabilités au sein de l'Armée de l'air et du ministère des Armées jusqu'à celles qu'il assume actuellement, la trajectoire est remarquable.

Entretien avec Claire Giudici et Paul-Mathieu Le Gal-Ottaviani.

*Organisation du traité de l'Atlantique Nord



André Lanata, chef d'état major de l'Armée de l'air, sur la base de Solenzara avec son homologue de l'armée de l'air israélienne, en 2016.

Photos DR

«Si je connaissais la guerre de demain, ça m'arrangerait beaucoup! Ce que l'histoire nous apprend, c'est que les guerres à venir ne ressembleront pas à celles du passé.»

Vous êtes à la tête du Commandement allié transformation (ACT) au sein de l'Otan. Il s'agit de l'un des deux commandements stratégiques de l'Alliance. Quel est son rôle?

Les missions et les commandements de l'Otan ne sont pas nécessairement bien connus, pourtant il s'agit de notre Alliance atlantique, gage de notre sécurité, engagée dans la défense collective des pays membres et la gestion des crises. L'Otan est une organisation militaire intégrée permanente, ce qui, encore actuellement, est sa marque distinctive. Elle lui assure des capacités militaires dont ne dispose aucune autre alliance de défense. Deux structures de commandement stratégique sont au sommet du commandement militaire. L'une est le Commandement allié opérations (ACO), responsable de la planification et de l'exécution de toutes les opérations de l'Alliance. Elle est placée sous la responsabilité d'un général américain. L'autre est le Commandement allié pour la transformation que je commande. Il est basé à Norfolk en Virginie, aux Etats-Unis. Au sein de l'Otan, les nations décident de leur avenir commun dans le domaine de la défense et de la sécurité. Dans un monde en perpétuelle mutation, comment se prémunir? Je propose les adaptations leur permettant de se doter des capacités et outils militaires utiles et nécessaires pour faire face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Ces activités se traduisent concrètement par des réflexions prospectives, par exemple, mais nous travaillons aussi à la formation des hommes, à leur entraînement, au développement des capacités, aux coopérations nécessaires à la réussite de nos missions, à l'exploitation des nouvelles technologies.

Vous dirigez le seul commandement de l'Otan basé aux USA.

Y voyez-vous un avantage ou un inconvénient?

C'est surtout un beau symbole. Il incarne l'Alliance transatlantique et consolide les liens entre nos nations. C'est d'ailleurs après les attaques terroristes du 11 septembre 2001 que s'est appliqué pour la première fois l'article 5 du traité, la pierre angulaire de l'Alliance, qui consacre la défense collective et implique qu'une attaque contre un membre de l'Otan est considérée comme une attaque

dirigée contre tous les alliés. C'est aussi un atout quand il s'agit d'échanger avec la puissance américaine, qu'elle soit politique ou militaire. La proximité d'un riche tissu de recherches technologiques est également un avantage. Notamment pour construire les adaptations évoquées précédemment. L'Alliance, c'est la prise en compte d'un ensemble géographique comprenant l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Océan Atlantique et de nouveaux espaces, tels l'espace ou le domaine cyber. Nous dépassons la seule vision européenne, en terme de territoire, des enjeux de sécurité.

Dans ce monde en perpétuelle mutation, à quoi pourraient ressembler les guerres de demain?

Si je connaissais la guerre de demain, ça m'arrangerait beaucoup! Ce que l'histoire nous apprend, c'est que les guerres à venir ne ressembleront pas à celles du passé. Notre environnement est effectivement en plein changement, nous sommes face à des mutations technologiques inédites et à des équilibres géostratégiques instables. Depuis 2018, l'espace – dans lequel évoluent notamment des satellites essentiels à la vie des pays membres et à nos opérations – est reconnu comme nouveau domaine opérationnel par l'Otan, au même titre que l'air, la terre, la mer. Puis il y a le cyberspace. Les formes d'agressions ne sont plus uniquement militaires: la conflictualité, par le biais notamment de piratages divers, a envahi l'ensemble des activités de nos sociétés. Ces agressions visent à les déstabiliser. Elle a envahi aussi le monde de la communication et le domaine du cognitif. La façon dont on utilise les nouvelles technologies et les réseaux sociaux pour influencer les individus est à prendre en compte. C'est un sujet sensible, affectant également notre stabilité, où il est important de préserver la liberté de s'informer, de partager, d'échanger.

La BA 126 Capitaine-Preziosi de Solenzara n'est pas une base Otan mais elle accueille des missions en relevant. Quel est son rôle?

La base de Solenzara est essentielle dans l'emploi de l'arme aérienne. En tant qu'ancien chef d'état-major de l'Armée de l'air, j'ai toujours considéré les bases aériennes comme fondamentales



André Lanata et son épouse Christine en Corse

«Je ne suis jamais aussi bien que là-bas, sur mon bateau, dans mon jardin... qu'il faut entretenir, dans ma maison, dans mon village d'Oletta»

pour notre outil combat. Elle a d'ailleurs été utilisée de façon régulière dans l'axe sud où l'instabilité est importante. Elle constitue une pièce avancée en Méditerranée et met à portée des actions aériennes l'ensemble du bassin méditerranéen et les pays du sud. Je sais qu'elle à l'origine de nuisances sonores, sujet qui fait l'objet d'un dialogue constructif avec les acteurs locaux. Outre son intérêt économique pour la région, dans cette zone géo stratégiquement complexe, il faut voir avant tout l'atout et le maillon essentiel qu'elle constitue pour la sécurité de tous et la stabilité de la région.

La Corse, dont vous êtes originaire, vous manque-t-elle? Envisagez-vous de venir y vivre à la retraite?

Comment la Corse ne manquerait-elle pas à un Corse! Je ne suis jamais aussi bien que là-bas, sur mon bateau, dans mon jardin... qu'il faut entretenir, dans ma maison, dans mon village d'Oletta. J'y étais d'ailleurs pour les fêtes de fin d'année. Quant à savoir si j'y reviendrai à la retraite, il est encore un peu tôt pour penser à cela. J'ai passé, ces dernières années, beaucoup de temps en déplacements. Sur les 30 pays de l'Otan, 28 sont en Europe. Les voyages sont chronophages et ont un coût en fatigue. J'aimerais être plus souvent auprès de ma famille... en Corse bien sûr. Si, en effet, je quitte bientôt l'Armée de l'air, je ne compte pas arrêter immédiatement toute activité professionnelle. Il est important pour moi de continuer à apporter ma contribution à la société. Je commence mon parcours de reconversion. Pour le moment, rien n'est décidé.

Quel est votre plat corse préféré? Sauriez-vous le préparer?

Comme tous les Corses, je suis très attaché à notre cuisine. J'avoue aimer particulièrement les artichauts farcis au brocciu que je cuisine moi-même! Puis il y a tout le registre classique: les poissons, le gibier, les beignets, le fiadone...

Quelle est la personnalité corse que vous admirez le plus?

Le choix est très vaste. Pour ma part, je retiendrai l'aviateur Jean Casale, un «As» de la guerre de 14/18. Corse, militaire et avia-

teur, il coche toutes les cases! De plus, il est originaire comme moi du Nebbiu puisqu'il était d'Ometa-di-Tuda. Lorsque j'étais à la tête de l'Armée de l'air, nous l'avons par ailleurs célébré, avec les autres As, lors de la commémoration des 100 ans de la fin de la Grande Guerre.

Que pensez-vous de la commémoration du bicentenaire de la mort de Napoléon 1^{er}?

Napoléon est une figure corse, quoi qu'on en pense, même si sa relation avec la Corse a parfois été compliquée. L'Histoire est à commémorer comme un tout: que ce soit au plan local, national, voire plus large. On ne peut la regarder à travers les prismes actuels. La passer au tamis des modes du moment, même quand il s'agit de ressentiments, la juger, c'est dangereux. Le passé a fait ce que nous sommes aujourd'hui. Nous pouvons être fiers de ce que nous sommes collectivement. Bien sûr, il y a eu de grands moments et d'autres plus troubles. On peut avoir un regard contrasté sur des événements comme sur de grands hommes. Napoléon est de ceux-là. Il fut un grand général et un chef d'Etat. Il a contribué à structurer la manière dont nous fonctionnons aujourd'hui et nombre des institutions qu'il a créées marquent encore notre quotidien.

Votre père, le Général Vincent Lanata était, comme vous, général de l'Armée de l'air. Vous a-t-il servi de modèle?

Nous partageons les mêmes passions, mon parcours en témoigne. Son parcours a participé à ma vocation, même si j'ai toujours eu à cœur d'avoir ma propre trajectoire, mon autonomie. Nous échangeons régulièrement sur ces passions communes: la pêche, la Corse, l'armée, les enjeux de sécurité...

Votre père a notamment publié Trajectoires ou les chemins d'une vie qui raconte son parcours. Avez-vous également des livres en projet?

Pour écrire, il faut du temps. Et je n'ai sans doute pas disposé d'un temps suffisant jusqu'à présent. Un livre mérite en effet d'être mûri. Mon père a écrit après avoir quitté le service actif, preuve sans doute que c'est un temps plus propice pour cela. ■

AGRICULTURE BIO

La Capa lance un espace test agricole



La Communauté d'agglomération du Pays ajaccien [Capa] vient de mettre en place une pépinière d'entreprise agricole afin de permettre à des porteurs de projets souhaitant en priorité s'installer en agriculture biologique de tester le maraîchage, tout en bénéficiant d'un accompagnement et de matériel. Ceci pour une durée de 1 à 3 ans. Le test d'activité agricole permet en effet de développer une activité de manière responsable et autonome, en grandeur réelle, sur une durée limitée et dans un cadre qui réduit la prise de risque. L'espace de test se situe sur un terrain de 20 465 m², mis à disposition par la ville d'Ajaccio, il comprend une parcelle de 9 190 m² dont une partie sera consacrée à la plantation d'arbres fruitiers anciens collectés sur le territoire du Pays ajaccien. Pouvant accueillir jusqu'à quatre maraîchers, il leur permet donc de mûrir leur projet professionnel, d'en mesurer concrètement la faisabilité technique et économique, de vérifier l'adéquation entre leur projet de vie et leur projet professionnel, de conforter des compétences et des savoir-faire et ce en bénéficiant d'un accompagnement humain, technique et comptable. Outre le terrain, des composteurs, des clôtures électriques et un système d'irrigation avec utilisation de l'eau agricole sont mis à disposition et en commun. Grâce au réseau d'accompagnement local et notamment aux prestations conduites par la coopérative d'activités et d'emploi A Prova et la boutique de gestion Petra Patrimonia, chaque testeur bénéficie d'un statut permettant d'assurer l'ensemble des obligations légales, la commercialisation et la gestion comptable. Il pourra ensuite, dès que possible, commercialiser ses produits, en ayant accès pour ce faire au marché de la ville d'Ajaccio, mais aussi à quelques casiers du distributeur automatique réfrigéré que la Capa souhaite installer sur la future Zone d'activités économiques [ZAE] de Mezzana. À la fin de sa période de test, il sera par ailleurs accompagné dans son installation définitive. Quatre premiers porteurs de projet – Nadine Micheli, Lisandru Amati, Swann Franceschi et Jean-Philippe Chiocca – âgés de 31 à 56 ans vont tester ce dispositif, mis en œuvre avec l'appui du Réseau national des espaces test agricoles [Reneta]. ■ AN

INTERNATIONAL

L'Adec mise sur le volontariat international en entreprise

En mai 2018, l'adoption par l'Assemblée de Corse, d'un rapport relatif à la politique de rayonnement économique de la Corse à l'international permettait à l'Agence de développement économique de la Corse [Adec] de se doter d'un réseau propre de trois volontaires internationaux en entreprise [V.I.E] au maximum par an. Le volontariat international en entreprise est un service civique. Il permet à des jeunes âgés de 18 à 28 ans d'exercer une mission [scientifique, technique, commerciale, humanitaire...] dans une entreprise française à l'étranger. Un dispositif encouragé tant dans le cadre de France Relance que du Plan Salvezza & Rilanciu promu par l'exécutif régional. L'intérêt des V.I.E pour l'Adec est, tout en attirant et formant de nouveaux talents, d'apporter un appui aux entreprises corses qui souhaitent se développer ou se conforter à l'international. Ils sont en effet en mesure de recueillir des informations sur les marchés cibles à l'international, suivre les clients internationaux existants, identifier de futurs prospects, développer un réseau de distribution ou de partenaires commerciaux à l'étranger, ou encore contribuer aux activités opérationnelles d'une implantation locale sur un nouveau marché, ou même de mener des projets, chantiers ou contrats spécifiques. Ces V.I.E. sont, avant tout, au service des entreprises de Corse et de leurs projets de développement à l'international ou de leur recherche de capitaux internationaux. La crise sanitaire rendant plus que jamais nécessaire de rester en veille afin de saisir toutes les opportunités de relance économique au niveau européen et mondial, l'Adec a, malgré ce contexte difficile, décidé d'intégrer deux V.I.E au sein de son équipe, chargés de la prospection internationale : Laura Casanova, en mission à Québec pour 12 mois [c'est du reste la première fois que l'Adec déploie le dispositif V.I.E. au Canada], et Laurent Battistelli en mission sur la zone Benelux, qui sera basé à Bruxelles pour 12 mois. ■ AN

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

al-informateurcorse@orange.fr

Corsicorrection.com

Ecrivain public :

- Aide au courrier
- CV
- Cours informatique
- Poème
- Aide aux devoirs
- Biographie
- Aide au dépôt INPI

Orthographe, grammaire :

- Cours, formations
- Correction de mémoires, thèses, manuscrits, rapports de stage...
- Prépa Certificat Voltaire®

contact@corsicorrection.com

07 83 02 34 71



ÉLECTIONS SYNDICALES DES TPE

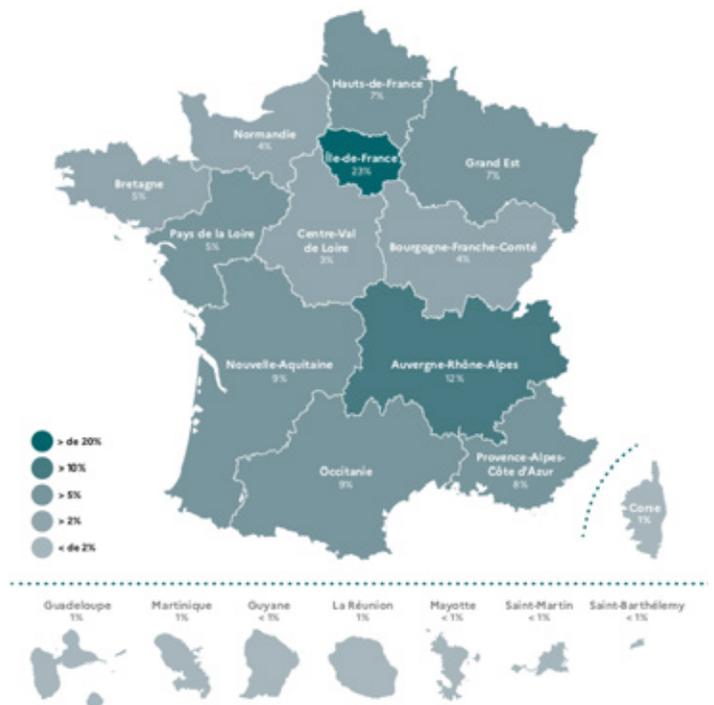
Près de 5 millions d'électeurs (pas assez) concernés

En 2008, le Parlement votait une loi visant à donner davantage de légitimité et de représentativité aux organisations syndicales, qui représentent les salariés dans les entreprises ou dans la négociation des conventions collectives. La représentativité des syndicats s'appuie sur les résultats des élections des délégués du personnel et des comités d'entreprise devenus aujourd'hui les comités sociaux et économiques. Toutefois, cette réforme étant incomplète – puisqu'elle ignorait les salariés des très petites entreprises dans lesquelles il n'existait pas de telles élections – une loi de 2010 est venue la compléter en organisant un scrutin spécifique pour ces salariés. Depuis 2012, les salariés des très petites entreprises (TPE) et les employés à domicile, dès 16 ans et quelle que soit leur nationalité, peuvent voter pour choisir le syndicat qui les représentera. Un droit dont ils usent encore trop peu, cela dit: deux scrutins ont déjà été organisés, en 2012 et 2017 et à chaque fois le taux de participation a été très faible; celui de 2017 étant même inférieur à celui de 2012 avec 7,35% de suffrages exprimés. Cette année, à compter du 22 mars, près de cinq millions de salariés sont appelés à voter pour désigner celles et ceux qui les représenteront, les conseilleront et si besoin les défendront. Pour ce faire, ils ont en principe reçu, dès le début janvier 2021, un premier courrier avec leurs informations personnelles d'inscription sur la liste électorale; puis en mars, un deuxième courrier avec leur identifiant de vote, leur code confidentiel et leur bulletin de vote. Ils peuvent voter, à leur convenance, sur internet ou par courrier. Dans les deux cas, le vote est sécurisé, confidentiel et anonyme. La consultation s'achèvera le 6 avril 2021. ■ AN

Savoir + : election-tpe.travail.gouv.fr/



Répartition des électeurs et électrices par région



La participation à l'élection TPE de 2017



VIE DES COMMUNES

Installation d'une délégation spéciale à Calacuccia

Le 26 février 2021, le Conseil d'État a annulé le résultat des opérations électorales de la commune de Calacuccia pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires du 15 mars 2020. Un recours avait en effet été déposé, sur la base d'une affirmation selon laquelle, le jour du scrutin, de nombreux électeurs avaient négligé de passer par l'isoloir avant de déposer leur bulletin dans l'urne. Dans un premier temps, le Tribunal administratif de Bastia avait estimé que ces irrégularités étaient bien de nature à altérer la sincérité du scrutin et avait donc invalidé l'élection. Décision confirmée par le Conseil d'État. Aussi, par arrêté daté du 4 mars 2021, le préfet de Haute-Corse a désigné une délégation spéciale chargée d'assurer le fonctionnement de la commune jusqu'à la tenue de nouvelles élections. Installée le lundi 8 mars 2021, la délégation est composée de Gérard Perfettini, administrateur territorial à la retraite qui exercera les pouvoirs de police du maire; Joseph Archiapati, officier de gendarmerie à la retraite et Paul Giacobbi, inspecteur divisionnaire des finances publiques à la retraite. Elle remplira les fonctions de l'ancien conseil municipal, limitées aux actes de pure administration conservatoire et urgente et préparera l'élection du prochain conseil municipal. ■ AN

GRITACCESS

Favoriser l'accessibilité aux Sentiers du patrimoine par le multimédia

En 2018, l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) était retenu comme partenaire du projet Grand itinéraire tyrrhénien accessible patrimonial et culturel (Gritaccess). Ce projet doté d'un budget total de 6,704 M€, dont la Collectivité de Corse est chef de file, est le fruit de la collaboration de 14 partenaires issus de cinq régions : Corse, Ligurie, Toscane, Sardaigne et Paca. Son objectif est de faciliter l'accessibilité au patrimoine par de petits équipements essentiellement liés à la communication et à la mise en place d'actions de sensibilisation pour tout public reposant sur le transfert intergénérationnel et sur l'innovation en matière de valorisation du patrimoine. Le budget prévu pour ces travaux et aménagements est de 309 291€ financés à 85% par l'UE, les 15% restants étant à la charge des collectivités locales concernées. Dans ce cadre, les Sentiers du patrimoine labellisés par l'OEC sous le titre I Chjassi di a memoria ont servi de support et l'office a soutenu et accompagné les collectivités locales dotées d'un ou plusieurs Sentiers du patrimoine afin de favoriser l'accessibilité. Ceci en réalisant des aménagements d'accessibilité physiques et des animations en faveur des différents publics – scolaires, intergénérationnel, professionnels, handicapés. Il a aussi procédé à l'aménagement d'espaces de consultation des Chjassi di a memoria dans les offices de tourisme, mairies, espaces multimédias pour permettre une accessibilité distante grâce à des équipements multimédias : pupitre interactif permettant la visite virtuelle des sentiers, casques de visualisation en réalité virtuelle contenant une vidéo 360° de visite du sentier et offrant la possibilité d'accéder aux autres vidéos disponibles des Sentiers du patrimoine, etc. Le 8 mars, l'OEC a doté l'Office du tourisme de Corte de ces équipements, permettant notamment de valoriser prioritairement les deux Sentiers du patrimoine du Centre Corse – Corti et I tre Paesi [A Casanova, u Poghju, A Riventosa] – mais aussi d'accéder au réseau des autres sentiers. Son déploiement est d'ores et déjà effectif sur six espaces de consultation répartis sur le territoire: la médiathèque de Folelli, l'Office du tourisme de l'Île-Rousse-Balagne, la mairie de Lumio, l'Office du tourisme de Centre Corse, l'Office du tourisme de Solenzara et la mairie de Monacia d'Aullene. À terme, tout le réseau des Chjassi di a Memoria sera doté du même dispositif. ■ AN



Photo Office de l'environnement de la Corse

4,8

Les chiffres de la semaine

centimes d'euro par litre de plus entre les mois de janvier et de février 2021 (+3,1%) pour le prix moyen du SP95 à la pompe en Corse et 4,3 centimes d'euro de plus (+3%) pour le prix moyen du gazole, indique Cor-sistat. On observe toutefois, par rapport à février 2020, une baisse de 3,6% pour le SP 95 et de 4,5% pour le gazole. Les différentiels de prix moyens entre Corse et continent diminuent pour le cinquième mois consécutif: - 3,3% et - 8,5%.

160

Les chiffres de la semaine

millions d'euros de financements à la clé pour le protocole d'accord signé le 4 mars par le préfet de Corse et le maire d'Ajaccio et président de la Capa, dans le cadre d'un contrat de relance et de transition écologique. Parmi les 8 opérations prévues: créer un centre de sur-tri et valorisation des déchets de la Capa (36,5M€); aménager la citadelle d'Ajaccio et le front de mer (15,60M€), créer un musée Napoléon à Ajaccio (13,5M€).

1,8

Les chiffres de la semaine

million d'euros au total (travaux, maîtrise d'œuvre et conception) pour l'opération de rénovation du pont de Casamozza qui franchit le fleuve Golu. Construit en 1969 sur le territoire de la commune de Lucciana, cet ouvrage à trois travées, d'une longueur totale de 123,30m, nécessite des travaux de réparation et de renforcement. La durée estimée du chantier, qui a démarré en septembre 2020, est de 9 mois.

DU GREEN PASS À LA ZONA BIANCA



Alors que la Corse doit observer un couvre-feu dès 18h, la Sardaigne est devenue l'Eldorado de ceux qui ont hâte de s'attabler dans un bar ou un restaurant. Il leur faudra cela dit, comme pour les passagers à destination de la Corse, remplir certaines conditions. Et voilà qu'on parle de passeports sanitaires...

Prise le 7 mars et postée le lendemain sur les réseaux sociaux, la vidéo a fait rêver ou râler plus d'un internaute, en Italie comme en France, notamment en Corse. On y voit la terrasse bondée d'un restaurant sarde, ouvert le plus légalement du monde. Fin février, la Sardaigne est en effet devenue une zone blanche – la seule d'Italie – à faible risque de contagion. Ce qui, à compter du 1^{er} mars, a permis la levée d'une bonne partie des restrictions qui s'y imposaient jusqu'alors et le retour à une vie quasi-normale. De quoi redonner une certaine attractivité à l'île, tandis que, à peu de distance de là, la Corse, sous couvre-feu dès 18h, voit ses bars et restaurants fermés jusqu'à mai, dans le meilleur des cas.

Et cette fois, le président de la Région autonome de Sardaigne, Christian Solinas, est parvenu à mettre en place des contrôles à l'arrivée dans l'île, comme il en avait déjà manifesté l'intention dès le printemps 2020, avant de se heurter à l'opposition du gouvernement italien. Une mesure similaire avait été proposée peu après par la majorité régionale corse mais aussi certains élus locaux – dont l'ex-maire de Porto-Vecchio, Georges Mela – et soutenue par les professionnels de santé de Corse. Mais, outre qu'elle avait suscité une levée de boucliers dans les rangs des professionnels du tourisme corses dont beaucoup craignaient qu'elle ait pour effet de dissuader les vacanciers de venir, là aussi, l'État avait mis son veto. Pour, quelques mois plus tard, à la demande cette fois de l'Agence régionale de santé et du préfet, autoriser de conditionner l'entrée en Corse à la présentation d'une attestation sur l'honneur et la preuve d'un test de dépistage négatif.

Initialement, Christian Solinas entendait que les passagers arrivant dans sa région se soumettent, au débarquement, à un test rapide. In fine, il a revu sa copie. Pour entrer dans la zone blanche, les arrivants peuvent présenter un certificat de test négatif ou un certificat de vaccination, ou faire un test rapide dans les ports et aéroports sardes, ou s'engager à faire un test sous 48h dans une structure agréée. Ou se mettre en isolation pendant 10 jours. Au préalable, il doivent s'enregistrer sur la plateforme SardegnaSicura: outre un site web, les candidats au voyage se voient proposer, depuis le 9

mars, de télécharger l'application Safe Sardinia, disponible pour IOS et Android. Par ailleurs, c'est aussi le 9 mars qu'une salle dédiée à la réalisation de tests rapides a été ouverte à l'aéroport de Cagliari Elmas, à l'attention des voyageurs qui souhaitent être testés avant de quitter l'île mais aussi des habitants désireux d'accéder à ces tests.

Alors que le Latium et la Vénétie, en attendant de virer au blanc, examinent de leur côté l'éventualité d'un pass-vaccinal, en Corse, c'est l'application Travel Password, développée par le médecin urgentiste Paul Marcaggi, qui commence à susciter un certain intérêt. À la fois dossier médical et pass sanitaire, elle vise à «*simplifier le process de vérification visant à établir qu'un individu est vacciné ou testé négatif*». Proposée depuis janvier aux salariés de l'hôpital d'Ajaccio, elle a également été plébiscitée par le groupe Ollandini, opérateur historique du tourisme en Corse. Selon ses promoteurs, elle pourrait bien être «*le futur de la sécurité sanitaire dans les grands événements*». À condition bien sûr qu'il y ait des événements car pour l'heure, lieux de convivialité et de culture sont fermés.

À l'approche du printemps, la Sardaigne semble donc avoir un avantage incontestable par rapport à la Corse, du moins pour ce qui est d'attirer une clientèle touristique encline à faire des dépenses autres qu'une location et un plein de caddy à l'hyper du coin. À condition, toutefois, qu'elle conserve son statut de zone blanche. À cet effet, la région avait lancé dès janvier la campagne de «*screening*» Sardi e Sicuri, destinée à surveiller la circulation du virus via des campagnes de tests bien suivies par les populations invitées à s'y prêter. Au 8 mars, avec 68 nouveaux cas pour 28227 nouveaux tests réalisés, la Sardaigne affichait un taux de positivité de 0,2% contre un taux de 3,4% en Corse à la même date. Toutefois, il était de 3,9% le 7 mars et de 4% le 9 mars. Au dessus, donc, des taux enregistrés en Corse. Curieusement, cela dit, en terme de vaccination, la Sardaigne est parmi les régions d'Italie qui affichent les scores les plus médiocres puisqu'au 10 mars, on y avait administré «*seulement*» 64,1% des doses de vaccin qui y ont été envoyées. Pour autant, l'objectif affiché est d'avoir, d'ici septembre 2021, réussi à vacciner toute sa population de plus de 16 ans. ■PMP

RÉGLER UN CONFLIT VIA LA MÉDIATION

MISER SUR L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

Vous avez un conflit avec une tierce personne?

Avant de saisir la justice, pourquoi ne pas tenter de le régler grâce à la médiation?

Elle se pratique en matière familiale, civile, commerciale, prud'homale et de consommation.

La mission du médiateur est de faciliter le dialogue et amener les parties à trouver un accord amiable.

Elle est par ailleurs, depuis 2020, un préalable obligatoire à l'accès au système judiciaire pour des conflits de voisinage et litiges d'un montant n'excédant pas 5000€.

Les explications de Paul Pasqualetti, médiateur en Haute-Corse.

Ancien sapeur-pompier professionnel, Paul Pasqualetti, s'est reconverti dans la médiation en 2018. Une suite somme toute logique, explique-t-il: «Résoudre les problèmes a toujours fait partie de mon environnement et c'est quelque chose qui me plaît. Dans ma profession, j'étais appelé à résoudre tout un tas de difficultés, qu'il s'agisse des conflits entre les agents ou entre les agents et la population. Au cours de l'année 2017, en fin d'exercice, j'ai entendu parler de la médiation. C'était quelque chose d'émergent, je me suis renseigné et j'ai trouvé ça intéressant parce que ça faisait appel à une technicité mais surtout à des principes qui m'étaient familiers». Si avoir une formation n'est pas obligatoire pour devenir médiateur, il a cependant souhaité confronter les outils que mettaient en place les instituts de formation de la médiation avec ce qui avait jusque-là été son histoire, son environnement professionnel. «J'ai trouvé d'énormes similitudes et j'ai suivi ce cursus qui s'est déroulé à Paris en plusieurs sessions et au bout duquel j'ai pu avoir une attestation.» Si une certaine connaissance des aspects juridiques dans les grandes lignes est

nécessaire, selon Paul Pasqualetti, c'est surtout l'approche qui se révèle importante, la posture que doit avoir le médiateur face à des gens qui expriment quelque chose. «Quand vous discutez avec les gens, ce que vous essayez de faire ce n'est pas de dire si c'est juste ou non. La médiation, c'est: quel est votre problème? Moi je ne m'entends pas avec untel parce qu'il fait ça. L'objectif du médiateur ce n'est donc pas de dire monsieur a raison parce que le code prévoit que ... et vous avez tort. C'est essayer de faire comprendre aux parties le problème qui les oppose.» Le but est donc, par le dialogue, permettre à chacun de vider son sac, que chacun raconte l'histoire de son point de vue «pour que l'autre entende la difficulté rencontrée et essaye de comprendre la situation». Partant de là, le médiateur va tenter de mettre le doigt sur ce qui fait mal et commencer à imaginer avec chacune des parties les solutions pour sortir de l'impasse. Et, souligne Paul Pasqualetti, ce sont les personnes parties prenantes qui vont produire les solutions, le rôle du médiateur étant de favoriser leur émergence, «et là, le droit ne rentre pas là-dedans, c'est le compromis que nous faisons vous et

« La médiation, c'est: quel est votre problème? »



«Aller devant les tribunaux est beaucoup plus long et plus cher, et vous ne maîtrisez pas la solution, alors que là, vous la construisez vous-même.»

moi par rapport à un sujet qui nous oppose. En finalité, si nous tombons d'accord, nous rédigeons un procès verbal d'accord, lequel, si demain l'un de nous ne le respecte pas, pourrait être le fondement pour aller devant le juge en disant: nous sommes tombés d'accord, voila le protocole d'accord, il ne le respecte pas». Auquel cas le juge peut trancher et cette fois au regard de la loi. En 2005, M^e Leca, huissier de justice à Bastia, a créé le centre multiprofessionnel de médiation. Cette structure regroupe plusieurs médiateurs, dont Paul Pasqualetti, afin de mettre en commun les compétences de chacun et surtout dans certaines médiations complexes auxquelles on peut répondre plus facilement lorsqu'on est plusieurs. Car les champs de compétence du médiateur sont nombreux. La médiation dans le cadre d'une affaire qui est portée devant le juge, ce que l'on appelle la médiation judiciaire, nécessite par exemple que le médiateur soit inscrit sur la liste d'aptitude de la Cour d'appel de la commune. «Pour cela il doit faire une demande de candidature. C'est ce que j'ai fait. Ensuite, le médiateur est désigné par le juge et rend compte à celui-ci des avancées de son dossier de la procédure. Si les parties trouvent un accord via le médiateur, c'est acté dans un procès verbal. Si aucun accord n'est trouvé, c'est le juge qui va trancher. L'autre forme de médiation que je pratique est la médiation conventionnelle, c'est-à-dire privée: vous avez un souci avec votre voisin par exemple, et plutôt que de faire appel au juge, on essaie de se mettre d'accord à l'amiable. Toute personne peut faire appel à un médiateur.»

Autre type de médiation qui se développe, celle dite de la consommation, qui permet à un consommateur de résoudre ses litiges avec un professionnel (commerçant, artisan, bailleur, collectivité territoriale, etc.) dans le cadre de l'exécution d'un contrat de vente ou de prestation de services. Pour pouvoir intervenir dans ce genre d'affaires, le centre de médiation de Bastia est en cours de validation auprès de la commission européenne de la médiation de la consommation. Il faut savoir que depuis le 1^{er} janvier 2016, tout consommateur a le droit de faire appel gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à un professionnel. De leur côté, les professionnels ont depuis cette date l'obligation d'adhérer à un dispositif de médiation de la consommation et d'en informer leurs clients.

Le coût d'une médiation dépend du type de médiation sollicitée. Dans le cadre d'une médiation judiciaire, c'est le juge qui rémunère le médiateur. Si c'est une médiation conventionnelle ce sont les gens qui payent les honoraires du médiateur et généralement ces frais sont partagés par les deux parties. Il en coûtera plusieurs cen-

taines d'euros... «Ça peut dissuader, certes, mais aller devant les tribunaux est beaucoup plus long et plus cher, et vous ne maîtrisez pas la solution, alors que là vous la construisez vous-même.»

En Haute-Corse, le centre de médiation a à traiter des cas très divers. «Les conflits de voisinage sont assez courants, observe Paul Pasqualetti. Nous avons aussi des dossiers en lien avec des problèmes de copropriété, où nous essayons bien souvent de rétablir la communication entre un syndic et un propriétaire par exemple. Parfois il m'arrive d'avoir des problèmes d'achat de terrains, de parcelles, d'accès à ces parcelles. J'ai noté qu'il y a de plus en plus de sollicitations relatives à des problèmes avec les commerçants».

Quoiqu'elle se développe, la médiation est encore émergente en Corse. Une quinzaine de médiateurs judiciaires sont inscrits à Bastia. «Déjà, la médiation, de mon point de vue, c'est un complément d'activité; les avocats en font, les huissiers, des experts... Je considère que la médiation doit être quelque chose qui se met en œuvre pour permettre à d'autres de continuer de travailler sur leur cœur de métier. Par exemple, le métier du notaire est d'établir des actes et de les faire signer à deux parties. Les deux parties ne sont pas d'accord pour X raisons, donc une partie refuse de signer l'acte. Le médiateur est celui qui débloque les situations, permettant ainsi de signer l'acte. Mais c'est une activité qui prend de plus en plus d'essor, en effet. D'autant que la plupart des dossiers trouvent une issue favorable. Et de fait, on est amenés à faire de plus en plus appel à la médiation pour régler des conflits. Dans certains cas de figure, lorsque vous avez un conflit avec un professionnel, avant d'aller devant la justice, le juge demandera préalablement que le client et le professionnel aient tenté de se mettre d'accord.» Le centre de Bastia souhaite par ailleurs favoriser la médiation dans le monde de l'entreprise. «Anticiper un conflit, c'est éviter qu'il ne surgisse. Quand il surgit, il est bloquant. Si je l'anticipe et que je crée l'espace de discussion pour désamorcer les choses, alors je n'aurai pas de blocage. C'est pourquoi nous essayons de faire entendre au monde de l'entreprise qu'en instaurant un espace de dialogue sur des sujets propres à l'entreprise, en créant des espaces de discussion, on peut tenter d'éviter des blocages, dans une période où tout s'accélère, où l'on est dans l'immédiateté. Ça permet de redonner la main à l'individu». Et s'il y a des cas où l'on est dépourvu de solutions, où il n'y a pas d'autre possibilités que de s'en remettre au jugement, il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui «il y a tout un tas de situations qui permettent aux individus de trouver eux-mêmes la solution à leur problème, en mettant en œuvre l'intelligence collective». ■

Céline FORMALI

«Anticiper un conflit, c'est éviter qu'il ne surgisse.»

CARNETS DE BORD

HARRY, MEGHAN,

ET LES CHÊNES

DE NOTRE-DAME

par Béatrice HOUCARD



Vous avez aimé *The Crown*? Si oui, vous devez bouillir d'impatience à la seule idée de voir y surgir un jour Harry et Meghan, ci-devant duc et duchesse de Sussex, les seuls titres dont la couronne britannique ne les a pas (pas encore?) privés.

Pour ceux qui n'ont pas encore vu la série, petit résumé des épisodes précédents. *The Crown*, saison 1: on est en 1952, la jeune Elizabeth, fille du roi Georges VI, a épousé l'homme de sa vie, Philip, et croit avoir devant elle quelques années de bonheur conjugal avant de devenir reine. Mais le roi Georges VI meurt, à seulement 57 ans. Elle devient reine d'Angleterre et Philip comprend qu'il est condamné à marcher toute sa vie trois pas derrière sa femme. Saison 2: Elizabeth II apprend à régner, le jeune Charles, héritier du trône, découvre une éducation à la dure et la sœur de la reine, Margaret, ne peut épouser l'homme qu'elle aime, car il est divorcé. Saison 3: Charles fait la connaissance de Camilla, Winston Churchill meurt. On est en 1965. Saison 4: Charles épouse Diana et mène une double vie avec Camilla, tandis que Margaret Thatcher devient en 1979 l'autre reine d'Angleterre. Il faudra attendre la saison 5 pour que le destin tragique de la princesse Diana vienne se fracasser dans le tunnel de l'Alma, à Paris, une nuit d'août 1997.

Ainsi racontée, *The Crown* sent l'eau de rose et la guimauve, avec un peu de drame par-dessus. En réalité, même si l'exactitude des dialogues et des situations n'est pas garantie 100 %, et pour cause, c'est une série formidable qui nous raconte bien plus que les heurs et malheurs de cette famille royale que l'on hésite à aimer, n'étant pas nous-mêmes sujets d'une quelconque souveraine, mais sans parvenir à la détester. La qualité du scénario, le talent des comédiens sont époustouflants et l'on croise aussi la grève des mineurs, le problème irlandais, la guerre des Malouines, les crises économiques, les relations transatlantiques, le sujet européen, etc.

The Crown ne doit théoriquement compter que six saisons et se terminer, en 2022, par le récit de la rencontre entre William, le fils aîné de Charles et Diana, avec Kate Middleton. Mais les producteurs et auteurs ne peuvent pas nous faire ça! William et Kate

sont bien trop gentils, bien trop lisses pour nous divertir à l'écran. Qu'on leur réserve la une de *Points de vue*! On veut l'exil américain de Harry et Meghan. Meghan, l'Américaine, métisse, divorcée, plus proche de Hollywood que de Buckingham Palace et de Santa Barbara que de Balmoral; et Harry, le fils cadet, celui dont les chances de monter un jour sur le trône sont proches de zéro. On veut les coulisses de l'interview télévisée à CBS, achetée plus de six millions de dollars à sa productrice et revendue à une cinquantaine de chaînes de télévision dans le monde (TMC en France). On veut la mise en scène des confidences un rien pathétiques à Oprah Winfrey (qui avait déjà recueilli les aveux de dopage de Lance Armstrong). On veut en savoir plus sur les idées de suicide, les soupçons de racisme du Palais, la rupture entre les deux frères, la rivalité entre les deux épouses, le rôle de Charles. À part la reine, nul ne semble avoir le beau rôle dans cette histoire, belle comme une série télévisée. Après la diffusion, il paraît que Charles et William étaient «effondrés» alors qu'Elizabeth II n'aurait pas regardé l'interview... Mais, dans un opportun discours pour la Journée du Commonwealth, la reine avait quelques heures plus tôt vanté «le sens du devoir» et «le dévouement désintéressé». À bon entendre de l'autre côté de l'Atlantique...

Allez, *The Crown*, je ne sais pas pourquoi nous nous passionnons à ce point pour cette famille en crise, mais il faut continuer! On pourrait même demander à Meghan Markle, qui est comédienne, de jouer son propre rôle. Ça aurait de la gueule, non?

POUR QUI LES VACCINS?

En matière de vaccinations, les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Après le week-end des 6-7 mars, le ministre de la Santé criait victoire et les citoyens poussaient un ouf d'espoir et de soulagement: on avait vacciné près de 300 000 personnes en deux jours, ce qui laissait entrevoir une belle accélération et donc le retour à une vie normale avant l'été. Puis, le lundi, patatras: les médecins apprennent qu'ils ne peuvent pas réserver cette semaine de nouvelles doses, réservées aux pharmaciens. Après la pédale d'accélérateur, le coup de frein. Le général de Gaulle disait «l'intendance suivra». Pour la vaccination contre le Covid-19,



Photos Catalyst Inc., Ivan Diaz ... Unsplash & Commons

l'intendance est à la peine à Bruxelles et à Paris. Il est vrai qu'un M. Vaccin, dont on n'a plus guère entendu parler, avait lui-même reconnu qu'il n'était «*pas du tout un spécialiste de la logistique*». N'était la gravité de la pandémie, on rirait. Quant aux lenteurs administratives, elles sont toujours là: il s'est par exemple écoulé trois mois entre la décision d'autoriser les pharmaciens à vacciner, et la publication du décret validant cette autorisation...

Il va pourtant bien falloir tenir la promesse de vacciner tous les Français qui l'auront souhaité avant la fin de l'été, et tous les plus de 65 ans avant le début de l'été. Depuis que Pfizer, Moderna, AstraZeneca et bientôt Johnson et Johnson (en attendant Sputnik!) sont entrés dans le vocabulaire quotidien, on entend de plus en plus de gens qui veulent un vaccin et de moins en moins d'«*antivax*». Tant mieux.

Reste un problème: certains médecins sont peu enthousiastes à l'idée de vacciner. «*Ça encombre ma patientèle*» a même déclaré l'un d'eux, à visage découvert, devant une caméra de télévision, sans sembler avoir honte. Pas plus que n'ont honte tous ces médecins ou membres du personnel soignant (notamment dans les Ehpad) qui refusent de se faire vacciner eux-mêmes. On ne regrette évidemment pas de les avoir beaucoup applaudis chaque soir à 20h pendant le premier confinement, mais on hésiterait peut-être à recommencer s'il fallait récidiver ce soir. Qu'ils donnent l'exemple, bon sang, et qu'ils protègent ceux qu'ils soignent!

L'OBJECTIF DE 2024 SERA TENU

Dans beaucoup de régions de France, et pas seulement dans l'île de la Cité à Paris, on travaille d'arrache-pied à la reconstruction de Notre-Dame, victime le 15 avril 2019 d'un incendie qui avait pétrifié le monde entier, catholique ou non, tant le symbole de Notre-Dame dépasse de beaucoup le seul statut de cathédrale. Le 5 mars, deux ministres (Roselyne Bachelot pour la Culture et Julien Denormandie pour l'Agriculture) se sont rendus dans une forêt de la Sarthe pour marquer au poinçon l'«*arbre numéro 1*», l'un de ces deux mille chênes qui seront utilisés pour la reconstruction des charpentes de la cathédrale. L'arbre numéro 1,

coupé dans la forêt de Bercé, 5 400 hectares, jadis remaniée par Colbert lui-même, est âgé de 230 ans et mesure plus d'un mètre de diamètre pour vingt mètres de haut une fois coupé.

Dans d'autres régions de France, notamment en Bourgogne ou dans le Centre-Val de Loire, on s'affaire aussi pour couper des chênes offerts par des propriétaires forestiers publics ou privés, et l'offre est plus forte que la demande. Ainsi, dans le Loir-et-Cher, trente-sept chênes de la forêt de Marchenoir viennent d'être découpés et envoyés dans une scierie de Normandie. Une quarantaine vont l'être en forêt d'Amboise, en Indre-et-Loire. Parfois, c'est beaucoup moins mais hautement symbolique pour les communes donatrices: ainsi deux chênes centenaires viendront-ils de Vic-sur-Breuilh, en Haute-Vienne (1 200 habitants) et un unique arbre de Seligney, dans le Jura (79 habitants).

Les 2 000 chênes doivent être coupés avant le 15 mars, avant la montée de sève du printemps, et passer ensuite douze à dix-huit mois par la phase séchage, avant d'être confiés aux charpentiers. Mille d'entre eux serviront à la restauration des charpentes de la flèche et du transept de Notre-Dame. Les mille autres seront utilisés pour la charpente historique du XIII^e siècle.

Cette fois, on a prévu un peu partout des coupe-feux. «*Nous coupons aujourd'hui ce qui permettra d'assurer la sécurité de la cathédrale pour huit ou dix siècles*», a confié au *Figaro* le général Jean-Louis Georgelin, chargé par Emmanuel Macron de superviser la reconstruction de la cathédrale. L'objectif de fin des travaux en 2024 reste inchangé malgré la crise sanitaire. Le *Te Deum* est plus que jamais d'actualité pour le 16 avril 2024 et nous promet déjà, j'ouvre les paris, une énième polémique sur la laïcité.

Pour les chênes, calmons tout de suite ceux qui ne supportent pas de voir couper un arbre, fût-ce pour en faire un sapin de Noël: mille chênes coupés correspondent à 0,1% de la récolte annuelle en France. Il y a donc de la réserve et la restauration d'une cathédrale ne risque pas de provoquer la déforestation de la France. Et, dans quelques années, quand ils lèveront les yeux vers Notre-Dame, tous ceux qui ont donné, coupé, préparé, ressentiront un sentiment de fierté et se diront que c'est un peu de leur terre qui a permis de reconstruire cette merveille blessée. ■

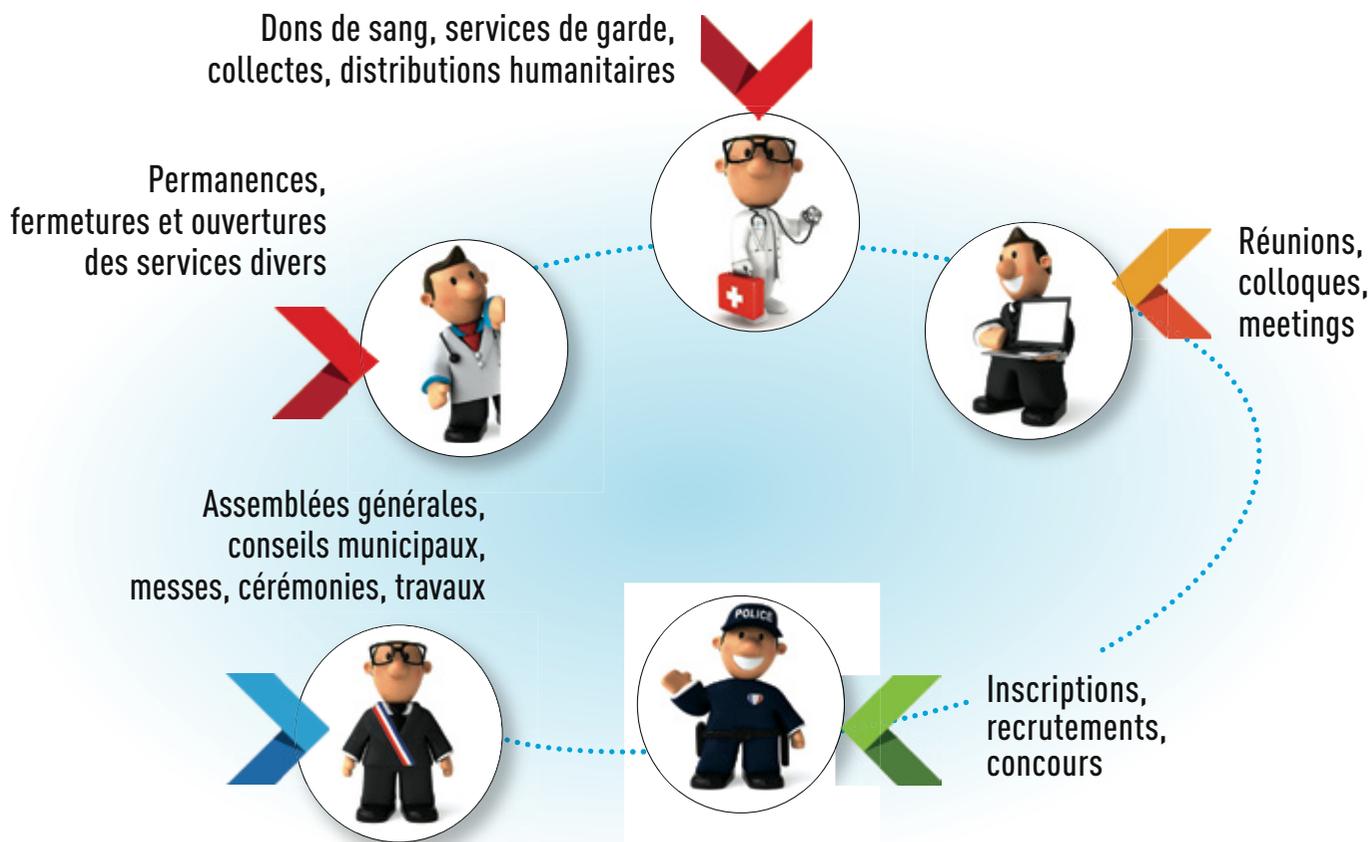
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

